

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine		X	Mme BARBAY
BORIE Christophe	X		
BOUCHAUD LAHERRE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier	X		
PATOUX Yves		X	M. DEVULDER
PEREIRA Sylvie	X		
WESTE Michel	X		

Monsieur le Maire souhaite inscrire à l'ordre du jour deux autres délibérations, les deux concernant l'acceptation de chèques suite à deux sinistres. Les membres du conseil à l'unanimité donnent leur accord.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LE CHEVANTON
Auxiliaire : M. Gérard LEQUEUX

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2022
(délibération 2022-016)

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 28 janvier 2022.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

2. DETR – VOIRIE 2022-2023 – (délibération 2022-017)

Monsieur le Maire rappelle que le 28 janvier 2022, l'assemblée a délibéré à l'unanimité pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 pour les travaux de voirie. L'Etat nous a informé que le taux subventionnable n'était pas de 50%, mais de 45 %, Nous devons donc délibérer à nouveau sur ce dossier.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la réalisation des travaux de voirie selon le plan de financement suivant

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 7 Mars 2022,
Nature de l'opération : Mise à niveaux de la voirie communale
Montant des travaux : 127 925.00 H.T.

Financement :

DETR	57 666.25 €	soit 45%
CD 60	38 377.50 €	soit 30%
Commune	31 981.25 €	soit 25%
TOTAL H.T.	127 925.00 €	soit 100%

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet

3. Demande de subvention CD 60 – Achat de véhicule (délibération 2022-018)

Monsieur le Maire rend compte que le véhicule camion benne de la commune n'a pas passé le contrôle technique, que les longerons de la caisse sont rouillés, que les réparations coûteraient quatre fois plus que la valeur du véhicule. Après une rencontre avec Madame la Présidente du Conseil départemental qui lui a confirmé qu'une aide à hauteur de 35 % de la valeur du projet pouvait être accordée, propose que la commune se débarrasse de l'ancien véhicule, recherche un nouveau, (neuf ou occasion) qui réponde aux attentes des services de la commune et de solliciter le Conseil départemental.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour l'acquisition d'un véhicule selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 7 Mars 2022,
Nature de l'opération : Achat d'un véhicule technique
Montant des travaux : 32 862.43 H.T.

Financement :

CD 60	11 501.85 €	soit 35%
Commune	21 360.58 €	soit 65%
TOTAL H.T.	32 862.43 €	soit 100%

- De demander une dérogation pour exécuter de suite cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet

4. Vote du Compte administratif 2021 – (délibération 2022-019)

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2021 et sort de la salle.

Il laisse la parole à Monsieur WESTE Michel (doyen de l'assemblée, membre de la commission finance) qui répond aux questions des conseillers. Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

Adopte le compte administratif 2021 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 248 958.95 €, décomposé en :

230 143.69 € d'excédent de fonctionnement
18 815.26 € d'excédent d'investissement

Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2021 et restant à réaliser sont inscrites pour :

101 400.00 € de dépenses
33 118.00 € de recettes

Monsieur WESTE invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

5. Vote du compte de gestion 2021 - (délibération 2022-020)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2021. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion 2021 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2021 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

6. Affectation du résultat 2021 - (délibération 2022-021)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2021 cumulé qui s'élève à 230 143.69 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2021 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à - 68 282.00 euros pour un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 18 815.26 euros

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 49 466.74 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 49 466.74 €
- De reconduire pour l'exercice 2022, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 180 676.95 €

7. Vote des taxes directes locales 2022 (délibération 2022-022)

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, aucun courrier en provenance des services fiscaux du département n'est parvenu en mairie, notamment l'état « 1059 ». Certaines bases d'imposition ont été relevées par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances 2022. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Il précise que le produit attendu pour la commune pour 2021 sera supérieur à celui de l'an passé en raison de l'augmentation des bases

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de maintenir les taux d'imposition mis en place en 2021 pour l'année 2022:

	Rappel taux 2021	Taux votés pour 2022	Produits attendus sur les bases de 2021
Habitation	Supprimée %	Sans objet	0.00 €€
Foncier bâti	62.52 %	62.52 %	511 040 €
Foncier non bâti	63.92 %	63.92 %	32 000 €

À cela s'ajoute des allocations de compensation de l'Etat, qui à ce jour ne sont pas encore connue

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que soit bien précisé que la revalorisation des bases, décidée dans la Loi de Finances de 2022, est une décision de l'Etat.

8. Vote des subventions aux associations pour 2022 - (délibération 2022-023)

Monsieur le Maire présente les différentes associations pour l'année 2022. Il rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer à l'unanimité pour l'année 2022 :

Associations	Subventions 2017	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022
Cambronne récréation	950€	1000€	1000€			
Comité des fêtes	2500€	2500 €	2500€			1500 €
Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy	559.50€	559.50 €	253.00€	500 €	500 €	500 €
Coopérative scolaire	1400€	1500 €	1500€	1500 €		
Coopérative scolaire subvention exceptionnelle						
COS du personnel communal	1572€	1588 €	1703€	1668 €	1789 €	1700 €
Danses et Loisirs	400€	400 €	400€	400 €		400 €
Football club Neuilly Cambronne	800€	800 €	800€	800 €	800 €	800 e

Jardins familiaux	200€	200 €	200€	200 €	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers Liancourt	300€	300 €	300€	300 €	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers Clermont					
Mission locale du clercs montois	1656€	1656 €	1656€	1752 €	1752 e
Recherches emplois Bury	410€	410 €	410€	410 €	410 e
Union nationale des combattants	400€	400 €	400€	400 e	400 e
Prévention routière	200€	200 €	200€		
SPA chenil	340€	340 €	340€	340 €	200 e
Croix rouge française	200€	200 €	200€	200 €	300 €
Association Cauffry les amis de l'histoire			300 €	300 €	300 €
Envol					100€
TOTAUX	11 887,50 €	12 053,50 €	12 162,00 €	8770 €	6551 €
					8462 €

D'inscrire à l'article 6574 du budget 2022 la somme de 12 500

9. Vote du budget primitif 2022 – (délibération 2022-024)

Monseigneur le Maire rappelle aux membres que la commission des finances et travaux s'est réunie à deux reprises pour analyser le Compte administratif 2021 et préparer ce budget ; il est le fruit d'une concertation saine et constructive. Il remercie tous les membres pour ce travail effectué. Le Budget 2022 est un budget de préparation aux gros investissements qui attendent la commune dans les années à venir.

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire adopte, par 13 voix pour, 2 voix contre (Mme Blangy Claudette, M. Blanchet Olivier) par opération pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement le budget 2022, ci-après

INVESTISSEMENT		OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
N°				
349	Projet école		0.00 €€	26 888.00 €
355	Sécurité routière		45 000.00 €	26 500.00 €
356	Réhabilitation voirie		154 000.00 €	95 800.00 €
357	Acquisition mobilier-Vidéo		6 000.00 €	0.00 €
359	Projet numérique école		0.00 €	6 900.00 €
360	Mise en valeur petit patrimoine		5 300.00 €	
361	Vidéo protection		50 000.00 €	30 900.00 €
362	Informatique		11 000.00 €	5 100.00 €
306	P.L.U.		0.00 E €	6 250.00 €
2121	Plantations Arbres		9 500.00 €	0.00 €
2313	Immobilisations		20 000.00 €	0.00 €
363	Eglise		25 000.00 €	20 000.00 €
364	Terrain des vaches		1 000 000.00 €	750 000.00 €

365	Acquisitions de matériel	40 000.00 €	11 500.00 €
OFl	Opérations financières	93 000.00 €	341 000.00 €
ONa	Opération d'ordre	0.00 €	11 344.00 €
OSS	Virement de la section fonctionnement		58 356.00 €
TOTAL		1 458 800.00 €	1 458 800.00 €

CHAPITRES		DEPENSES	RECETTES
002	Excédent reporté		180 676.95 €
011	Charges à caractère général	302 171.00 €	
012	Charges de personnel	395 400.00 €	
014	Atténuation de charges	99 500.00 €	
022	Dépenses imprévues	24 125.95 €	
023	Virement à la section d'investissement	58 356.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	62 660.00 €	
66	Charges financières	20 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	5 500.00 €	
013	Atténuation de Produits		30 000.00 €
70	Produits des services		5 780.00 €
73	Impôts et taxes		535 000.00 €
74	Dotation, participations		215 500.00 €
75	Autres produits de gestion courante		2 100.00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		10 000.00 €
042	Opération d'Ordre de Transfert	11 344.00 €	0.00€
TOTAL		979 056.95 €	979 056.95 €

10. Autorisation de martelage d'une parcelle par l'ONF - (délibération 2022-025)

Monseigneur le Maire expose les propositions faites par l'ONF pour l'année 2022.

Les coupes martelées n'ayant pas reçu d'offres de la part des exploitants forestiers au cours des dernières ventes, elles peuvent être inscrites au catalogue permanent, c'est-à-dire qu'un exploitant peut faire une offre à n'importe quel moment de l'année, la commune ayant fixé un prix de retrait en concertation avec l'ONF.

Il s'agit des parcelles 6u, 7a, 7b, 7c et13 formant un seul lot. (Parcelle 1) d'une surface de 1.95 hectares. Une recette de prévisionnelle de 900 euros est attendue.

Dans un premier temps, la commune doit autoriser l'ONF à procéder au martelage de la parcelle 1 en coupe jardinatoire sur 1.95 Ha et à inscrire cette coupe au catalogue permanent.

Dans un second temps, un prix de retrait sera proposé par le service commercialisation de l'ONF en accord avec la commune restant décisionnaire.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire présente le programme d'action pour l'année 2022 ; à savoir En investissement pour la somme de 5350 euros HT soit 6420 euros TTC et en fonctionnement la somme de 580 euros HT soit 696 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise l'ONF à procéder au martelage de la parcelle 1 en coupe jardinatoire sur 1.95 Ha et à inscrire cette coupe au catalogue permanent.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le programme d'action pour 2022 pour la somme de 5350 euros HT (6420 euros TTC) inscrite à l'article 2121 du budget 2022 et 580 euros HT (696 euros TTC) en fonctionnement à l'article 61524

11. Autorisation de convention de rétrocession de voirie de lotissement (délibération 2022-026)

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention de rétrocession de la voirie du futur lotissement rue de Clermont. Cette convention est nécessaire avant tout dépôt de Permis de Lotissement. Elle assure à la commune la rétrocession de la voirie après les travaux dans le patrimoine de la commune.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie du futur lotissement et tous les documents afférents à ce dossier.

12. Modification du tableau des effectifs (délibération 2022-027)

Monsieur le Maire informe que le tableau des effectifs de la commune doit être modifié. En effet, l'agent occupant le poste d'adjoint d'animation a demandé une mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une année. En date du 17 février, cet agent a adressé à la commune une lettre de démission à compter du 1^{er} mars 2022. Cette demande a été acceptée par un arrêté municipal.

D'autre part, la commune a signé avec l'ILEP, une convention de partenariat. Les tâches réalisées par l'agent d'animation sont dès à présent pris en charge dans le cadre de cette convention avec l'ILEP.

La commune doit modifier son tableau en supprimant le poste d'agent territorial d'animation à compter du 1^{er} mars 2022.

Cependant, à la date du conseil, le comité technique, saisi début mars, n'a pas pu se réunir et donner son avis

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a l'unanimité décidé de reporter cette délibération au prochain conseil

13. Acceptation d'un chèque sinistre du 18 février 2020 – Toiture église (délibération 2022-028)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un chèque d'un montant de 2091,90 euros correspondant au solde attendu dans le sinistre du 18 février 2020

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a l'unanimité décidé d'accepter ce chèque et clôt ce dossier.

14. Acceptation d'un chèque sinistre du 19 avril 2021 – Mur du cimetière (délibération 2022-029)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un chèque d'un montant de 10 140,00 euros correspondant à un acompte attendu dans le sinistre du 19 avril 2021. Une fois les travaux effectués et sur présentation de la facture acquittée, le solde sera versé.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a l'unanimité décidé d'accepter ce chèque.

15. Informations et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Le Maire,
Christophe GATTÉ

